



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27/11/2023

AGENCE DE L'INNOVATION EN SANTÉ : LA FEUILLE DE ROUTE ET LES DOUZE TRAVAUX PRIORITAIRES PRÉSENTÉS

A l'occasion d'une rencontre avec les start-ups de Paris Biotech Santé, l'Agence de l'innovation en Santé a présenté sa feuille de route 2023-2025 en présence de Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Aurélien Rousseau, ministre de la Santé et de la Prévention, Roland Lescure, ministre délégué en charge de l'Industrie et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030

La feuille de route identifie douze travaux prioritaires pour la période 2023-2025, dont certains ont déjà débuté, notamment : l'accompagnement de 40 entreprises en collaboration avec plusieurs partenaires (services de l'État, pôles de compétitivité, ...) ; l'organisation de plusieurs groupes de travail et de pilotage lancés afin d'accélérer la recherche clinique, de promouvoir les nouvelles méthodologies de développements cliniques et de favoriser le transfert des résultats de la recherche en santé aux entreprises.

Chaque action menée par l'AIS, en lien avec les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Santé et de la Prévention, et de l'Industrie, doit permettre de **transformer le système de santé, de dépasser le principe du « tout curatif » pour proposer une prise en charge plus préventive, prédictive, personnalisée, fondée sur les preuves, participative et intégrant davantage l'expérience des patients.**

Annoncée en juin 2021 par le Président de la République dans le cadre du plan Innovation Santé 2030, l'Agence de l'Innovation en Santé a été lancée il y a un an. Rattachée au secrétariat général pour l'investissement, l'AIS est chargée de piloter et de coordonner, avec les différents acteurs mobilisés (agences, organismes, pôles de compétitivité, directions d'administration...), l'ensemble des mesures visant à promouvoir les innovations ayant un impact positif sur la santé des patients et/ou l'organisation des soins en France et permettre un accès rapide à celles-ci.

Ces 12 travaux prioritaires sont structurés autour de 5 leviers :

- **Anticiper les innovations et les besoins médicaux pour orienter les politiques publiques** : en parallèle du développement des outils de veille prospective, des études prospectives vont être lancées sur les thématiques Médicaments de thérapie innovante (MTI), bloc opératoire de demain et organes sur puces.
- **Faciliter, accélérer, simplifier le parcours d'une innovation, de son idée à la mise à disposition des patients** : ces actions sont structurées pour simplifier et fluidifier les trois grandes étapes du cycle d'innovation : de la recherche au projet industriel ; du projet industriel au premier patient bénéficiaire ; du premier patient à la diffusion de l'innovation.
- **Accompagner les porteurs de projets innovants à chaque étape de leur parcours** : orienter les porteurs de projets innovants ; sélectionner, labelliser et accompagner une centaine de projets innovants chaque année ; structurer et renforcer l'écosystème d'accompagnement à l'innovation en santé.
- **Investir pour faire de la France la 1^{ère} nation européenne innovante et souveraine en santé dans le cadre du volet santé du plan France 2030** : investir dans quatre domaines prioritaires grâce à des stratégies d'accélération (maladies infectieuses et émergentes, bioproduction et biomédicament, numérique en santé, dispositifs médicaux innovants), en accordant une part importante aux acteurs émergents et aux projets favorisant la décarbonation et la transition écologique ; redéfinir le paysage de la recherche biomédicale française, avec le lancement de cinq bioclusters de dimension mondiale et de douze nouveaux IHU ; attirer les talents avec le lancement de chaires d'excellence en biologie santé.
- **Intégrer la prévention comme pivot d'un changement d'échelle en matière de résultats et d'impacts positifs pour la santé des Français** : un besoin majeur. Une stratégie d'accélération dédiée à la prévention apparaît donc indispensable pour changer d'échelle en favorisant le développement et le déploiement de nouvelles solutions au service de tous.

Un Tour de France de l'innovation en santé

L' AIS a réalisé en 2023 un Tour de France de l'innovation en santé à la rencontre des acteurs qui œuvrent sur le terrain pour faire émerger les innovations diagnostiques et thérapeutiques mais également celles en matière de prévention, d'organisation des soins, de numérique en santé. **Ce sont ainsi plus de 650 chercheurs, directeurs d'établissements et d'universités, soignants, entrepreneurs, industriels, mutuelles, patients, représentants de l'État, des collectivités et des agences régionales de santé rencontrés par les équipes de l'Agence dans 24 villes de 14 régions métropolitaines et ultramarines.** Ce Tour de France a permis de constater le dynamisme et l'engagement de chacun mais aussi de confronter leurs problématiques à celles déjà identifiées au niveau national et, ainsi, de co-construire avec le terrain la feuille de route de l'Agence publiée aujourd'hui.

Retrouvez l'intégralité de la feuille de route sur www.innovation-sante.fr

Les 12 travaux de l' AIS en un coup d'œil

ANTICIPER LES INNOVATIONS ET LES BESOINS MÉDICAUX POUR ORIENTER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif 1 : Mettre en place un outil de veille prospective interministériel, structuré et partagé

Objectif 2 : Identifier et lancer les premières thématiques d'études prospectives

Objectif 3 : Diffuser les premiers outils, résultats et recommandations et aligner les acteurs sur les enjeux futurs

FACILITER, ACCÉLÉRER, SIMPLIFIER LE PARCOURS D'UNE INNOVATION, DE SON IDÉE À LA MISE À DISPOSITION DES PATIENTS

Objectif 4 : Identifier les transformations systémiques nécessaires pour catalyser l'innovation en santé

De la recherche au projet industriel

Objectif 5 : Renforcer l'efficacité et l'impact de la recherche et du transfert de technologies

5.1 Proposer un cadre global rénové, lisible qui permette aux différents acteurs de la recherche d'interagir de manière fluide, en facilitant le décloisonnement de leurs activités

5.2 Redéfinir le paysage de la recherche biomédicale française

DU PROJET INDUSTRIEL AU PREMIER PATIENT BÉNÉFICIAIRE

Objectif 6 : Promouvoir les transformations nécessaires au renforcement de l'attractivité de la recherche clinique

Objectif 7 : Faciliter, au bénéfice des patients et des professionnels, l'accès rapide et sécurisé aux innovations

7.1 Accélérer la mise à disposition d'une innovation au premier patient.

7.2 Renforcer le suivi de l'efficacité des produits de santé en vie réelle afin de faciliter l'évaluation et une prise en charge de ces derniers.

7.3 Mettre en œuvre les recommandations de la mission sur la régulation et le financement de l'innovation

DU PREMIER PATIENT À LA DIFFUSION DE L'INNOVATION : QUAND L'INNOVATION BÉNÉFICIE À TOUS CEUX QUI EN ONT BESOIN

Objectif 8 : Faciliter une meilleure diffusion des innovations à travers notamment la mobilisation du levier des achats publics

8.1 Créer les conditions permettant aux entreprises innovantes d'être plus facilement diffusées sur le marché

8.2 Mobiliser directement le levier de l'achat visant à assurer la promotion de solutions innovantes

8.3 Agir sur l'offre de formation afin d'adapter les métiers et parcours professionnels aux innovations à venir

8.4 Accompagner la structuration des organisations au sein des établissements

ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS INNOVANTS À CHAQUE ÉTAPE DE LEUR PARCOURS

Objectif 9 : Orienter et accompagner les porteurs de projets innovants

9.1 Orienter les porteurs de projets innovants

9.2 Sélectionner, labelliser et accompagner une centaine de projets innovants chaque année

9.3 Trois programmes d'accompagnement adaptés aux besoins des porteurs de projet

Objectif 10 : Définir et mettre en œuvre un « parcours de l'innovateur », fluide et lisible

INVESTIR POUR FAIRE DE LA FRANCE LA 1RE NATION EUROPÉENNE INNOVANTE ET SOUVERAINE EN SANTÉ

Objectif 11 : Renforcer 4 filières prioritaires pour assurer notre souveraineté sanitaire

11.1 Poursuivre les investissements industriels en santé

11.2 Investir de manière structurante dans 4 domaines prioritaires grâce à des stratégies d'accélération

11.2.1 Développer et produire des biothérapies en France

11.2.2 Conquérir le marché mondial de la e-santé

11.2.3 Prévenir, se préparer et lutter contre les maladies infectieuses émergentes (MIE) et les menaces NRBC

11.2.4 Intégrer les technologies médicales stratégiques dans notre offre de soins

INTÉGRER LA PRÉVENTION COMME PIVOT D'UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE EN MATIÈRE DE RÉSULTATS ET D'IMPACTS POSITIFS POUR LA SANTÉ DES FRANÇAIS : UN BESOIN MAJEUR

Objectif 12 : Mobiliser l'innovation au service d'un système de santé fondé sur la prévention

Contacts presse

Cabinet de Sylvie Retailleau

presse-mesr@recherche.gouv.fr

Cabinet d'Aurélien Rousseau

sec.presse.cabsante@sante.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure

presse@industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence de l'innovation en santé

Florence.gaudin@pm.gouv.fr - 06.61.99.62.63

À PROPOS DE FRANCE 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi